

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

VISANT À REPORTER LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 525)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Toutefois, les élections ne peuvent avoir lieu tant que les treize militants politiques concernés par l'information judiciaire ouverte pour des chefs de complicité concernant des faits commis en Nouvelle-Calédonie, du 12 mai au 19 juin 2024, ne sont pas libres. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel nous demandons la libération des prisonniers politiques kanaks qui ont été incarcérées dans l'hexagone ou à Nouméa.

Un acharnement a lieu contre les militants indépendantistes dans l'enquête visant à trouver les commanditaires des révoltes liées au dégel du corps électoral, qui vise particulièrement les membres de la cellule de coordination des actions de terrain (CCAT). 13 personnes ont été mises en examen dans le cadre de l'information judiciaire, notamment pour association de malfaiteurs en vue de la

préparation d'un crime et complicité de tentative de meurtre. Selon les informations de ministère des Outre-mer, 11 militants ont été transférés en hexagone et 2 aux Camp Est.

7 militants de la CCAT ont été placés dès le 22 juin en détention provisoire en hexagone, à plus de 17 000 kilomètres de chez eux, dont Christian Tein, élu président du FLNKS depuis, d'autres ont été placés sous contrôle judiciaire et assignation à résidence en hexagone tel que Frédérique Muliava, directrice de cabinet de l'ancien président du congrès Roch Wamytan, et d'autres ont été placés en détention provisoire au Camp-Est à Nouméa, tel que Joël Tjibaou libéré seulement le 18 octobre dernier. Les transfèrements en hexagone sont particulièrement contestées, de par la rupture des liens familiaux conséquente pour les personnes concernées, mais aussi du fait du traitement dégradant qui leur a été infligé pendant le déplacement. Le dossier semble si bancal que la Cour de cassation par un arrêt du 10 octobre a ordonné le réexamen du placement en détention de Christian Tein et Steve Unë par une nouvelle juridiction.

Ces personnes sont des militants politiques qui font face à une procédure politique et qui n'ont rien à faire en prison, encore moins à des milliers de kilomètres de chez eux. Qu'en est-il des 10 kanaks tués sur les 13 décès et de l'implication des milices et forces de l'ordre ? Comment imaginer la tenue d'élections locales alors que des militants politiques sont enfermés en hexagone ?

Nous demandons la libération de ces prisonniers politiques, c'est une condition nécessaire pour retrouver des bases sereines de discussions entre les parties prenantes.